

# Crédit canadien pour la formation

## **Qu'est-ce que le crédit canadien pour la formation?**

Le crédit canadien pour la formation est un nouveau crédit d'impôt remboursable que les citoyens canadiens et les résidents permanents, âgés de 26 à 65 ans, accumulent au taux de 250 \$ par année à partir de 2019. Vous pouvez l'utiliser pour demander des remboursements d'impôt jusqu'à 50% de votre Frais de formation chez Syn Studio pour 2019, 2020 et les années suivantes, en fonction de votre crédit de formation disponible. Vous pouvez accumuler un maximum de 5000 \$ en crédit de formation au cours de votre vie.

## **Suis-je admissible à demander le crédit canadien pour la formation?**

Vous pouvez demander le crédit canadien pour la formation pour une année d'imposition si vous remplissez toutes les conditions suivantes:

- Vous produisez une déclaration de revenus et de prestations pour l'année;
- Votre limite de crédits de formation au Canada pour l'année est supérieure à zéro;
- Vous résidez au Canada tout au long de l'année;
- les frais de formation sont payés à un établissement d'enseignement admissible pour l'année; et
- les frais de formation sont par ailleurs admissibles au crédit d'impôt pour frais de scolarité existant.
- Vous avez entre 26 et 65 ans

## **Puis-je demander le crédit si je fréquente Syn Studio?**

Oui, vous pouvez!

Les citoyens canadiens ou résidents permanents, âgés de 26 à 65 ans, peuvent demander le crédit tout en participant à notre programme du diplôme, à une notre programme Art bootcamp ou à tout cours de 10 semaines à partir de 2019 ou au-delà.

Vous réclamerez le crédit sur votre déclaration de revenus, ce qui réduira vos impôts pour l'année ou vous recevrez le solde qui vous est dû par le gouvernement (voir ci-dessous pour plus de détails).

***Veillez vous référer à l'exemple ci-dessous pour voir comment tirer le meilleur parti de cette initiative:***

Si vous êtes admissible au crédit annuel de 250 \$ pour 2019 et 2020, vous aurez accumulé un total de 500 \$ comme crédit de formation remboursable pour 2020.

## **Dans ce scénario,**

- Si vous souhaitez vous inscrire à un seul cours sur place à temps partiel tel que Étude de la forme humaine (au prix de 494,39 \$ CAN \*), vous pouvez demander un crédit de 247,20 \$ (moins élevé que le crédit de formation accumulé de 500 \$ et la moitié du total des frais de cours).
- Si vous souhaitez vous inscrire à plus d'un cours sur place à temps partiel, comme Étude de la forme humaine et Dessin analytique (tous deux au prix de 494,39 \$ CAN \* chacun), vous pouvez demander un crédit de 494,39 \$ (moins élevé que le crédit de formation accumulé de 500 \$ et la moitié du total des frais de cours).
- Si vous souhaitez vous inscrire à un cours en ligne à temps partiel comme Peinture numérique (au prix d'environ 508 \$ CAN \* [375 \$ USD]), vous pouvez demander un crédit de formation de 254 \$ (moins élevé que le crédit de formation accumulé de 500 \$ et la moitié du total des frais de cours).
- Si vous souhaitez vous inscrire à plus d'un cours en ligne à temps partiel, comme Peinture numérique et Dessin analytique (tous deux au prix d'environ 508 \$ CAN \* [375 \$ USD] chacun), vous pouvez demander un crédit de formation de 500 \$ (moins élevé que le crédit de formation accumulé de 500 \$ et la moitié du total des frais de cours).
- Si vous souhaitez vous inscrire au programme Art Bootcamp (1 session ou 2 sessions), vous pouvez réclamer un crédit de formation total de 500 \$ CAD (moins élevé que le crédit de formation accumulé de 500 \$ et la moitié du total des frais de cours).
- Si vous êtes sélectionné pour le programme de diplôme en art conceptuel en 2020 et que vous n'avez pas encore réclaté le montant de votre crédit de formation canadien pour 2019, vous pouvez demander un total de 1000 \$ CAN à la fin de votre cours en 2022 (moins élevé que le crédit de formation accumulé de 1000 \$, et la moitié des frais de cours)

\* - Prix après taxes

## **Où puis-je obtenir plus d'informations?**

L'ARC fournit les derniers renseignements sur les changements proposés sur Canada.ca. Les contribuables devraient consulter régulièrement en ligne les formulaires, politiques, lignes directrices, questions et réponses et conseils mis à jour.

En attendant, veuillez consulter [le site web du gouvernement du Canada](#) pour plus de détails.